

**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 12 MARS 2009**

**Effectif légal : 15  
Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13 jusqu'à 19 h.15 et 14 ensuite  
Membres votants : 15**

L'an deux mil neuf, le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 5 mars.2009, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric MOUGEL, Maire.

**Présents** : MM. Eric MOUGEL, Michel BERTRAND, Sandrine JEANDON, M. Germain LALEVEE, Roger JACQUEL, Hervé REMY, Isabelle DEPA, Corinne MARTIN, Corine CROUVEZIER, Mme Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Daniel CHARPENTIER, Sylvette BEAUSIRE

**Absents excusés** : Mme Monique REMY donne pouvoir à Mme Sandrine JEANDON – M. Patrick VIRY donne pouvoir à M. Michel BERTRAND jusqu'à son arrivée à 21 heures 15

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine JEANDON

Le compte rendu du C.M. du 17 février a été approuvé.

\*\*\*\*\*

**VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2009 – DEL. 15/2009**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les 4 taxes directes locales,

A l'unanimité des votants,

Décide une augmentation de 1.50 % des taux des 4 taxes locales pour l'année 2009, comme suit :

<b><u>TAXES</u></b>	<b><u>BASES 2009</u></b>	<b><u>TAUX 2009</u></b>	<b><u>PRODUIT FISCAL</u></b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	2 195 000 €	9.95 %	218 402.50 €
<b>TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES</b>	1 663 000 €	13.06 %	217 187.81 €
<b>TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES</b>	138 100 €	22.49 %	31 058.69 €
<b>TAXE PROFESSIONNELLE</b>	2 765 000 €	7.92 %	218 988.00 €
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL</b>	<b>6 761 100.00 €</b>		<b>685 637.00 €</b>

Monsieur Patrick VIRY arrive et prend part au vote du B.P.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – DEL. 16/2009**

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2009 qui s'établit ainsi :

#### **BUDGET COMMUNAL**

Fonctionnement : Dépenses : 1 771 179.89 €  
Recettes : 1 771 179.89 €

Investissement : Dépenses : 1 289 984.39 €  
Recettes : 1 289 984.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Communal 2009 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

#### **BUDGET SALLE POLYVALENTE**

Fonctionnement : Dépenses : 31 760.00 €  
Recettes : 31 760.00 €

Investissement : Dépenses : 9 069.31 €  
Recettes : 9 069.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget de la Salle Polyvalente 2009 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

#### **BUDGET CREDIT BAIL BOULANGERIE**

Fonctionnement : Dépenses : 10 011.00 €  
Recettes : 10 011.00 €

Investissement : Dépenses : 14 925.37 €  
Recettes : 14 925.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget crédit bail Boulangerie 2009 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

#### **BUDGET ACTIVITE FORESTIERE**

Fonctionnement : Dépenses : 24 203.07 €  
Recettes : 24 203.07 €

Investissement : Dépenses : 00 €  
Recettes : 00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Activité Forestière 2009 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET EAU**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	248 161.02 €
	Recettes :	248 161.02 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	510 807.17 €
	Recettes :	510 807.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Eau 2009 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	444 959.59 €
	Recettes :	444 959.59 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	339 074.72 €
	Recettes :	339 074.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Assainissement 2009 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET CAMPING**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	346 964.73 €
	Recettes :	346 964.73 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	101 446.63 €
	Recettes :	101 446.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget du camping 2009 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA – DEL. 17/2009**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront,

au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montant effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 751 201 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune 803 853 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation d'environ 7 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

*Avant de clore la séance, Monsieur le Maire indique qu'il présidait sa dernière séance publique du conseil municipal en raison de sa démission transmise à Monsieur le Préfet et dont il attend la réponse avant de quitter définitivement ses fonctions.*

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus qui l'ont entouré et aidé à mener les actions et la gestion de la commune pour leur confiance.*

*Monsieur le Maire remercie également l'ensemble du personnel pour sa proche collaboration tout au long de ces huit années ainsi que tous les habitants qui l'ont soutenu.*

*Pour conclure Monsieur le Maire souhaite une bonne continuation à tous et adresse tous ses voeux de réussite au conseil municipal dans la poursuite de ses actions.*